

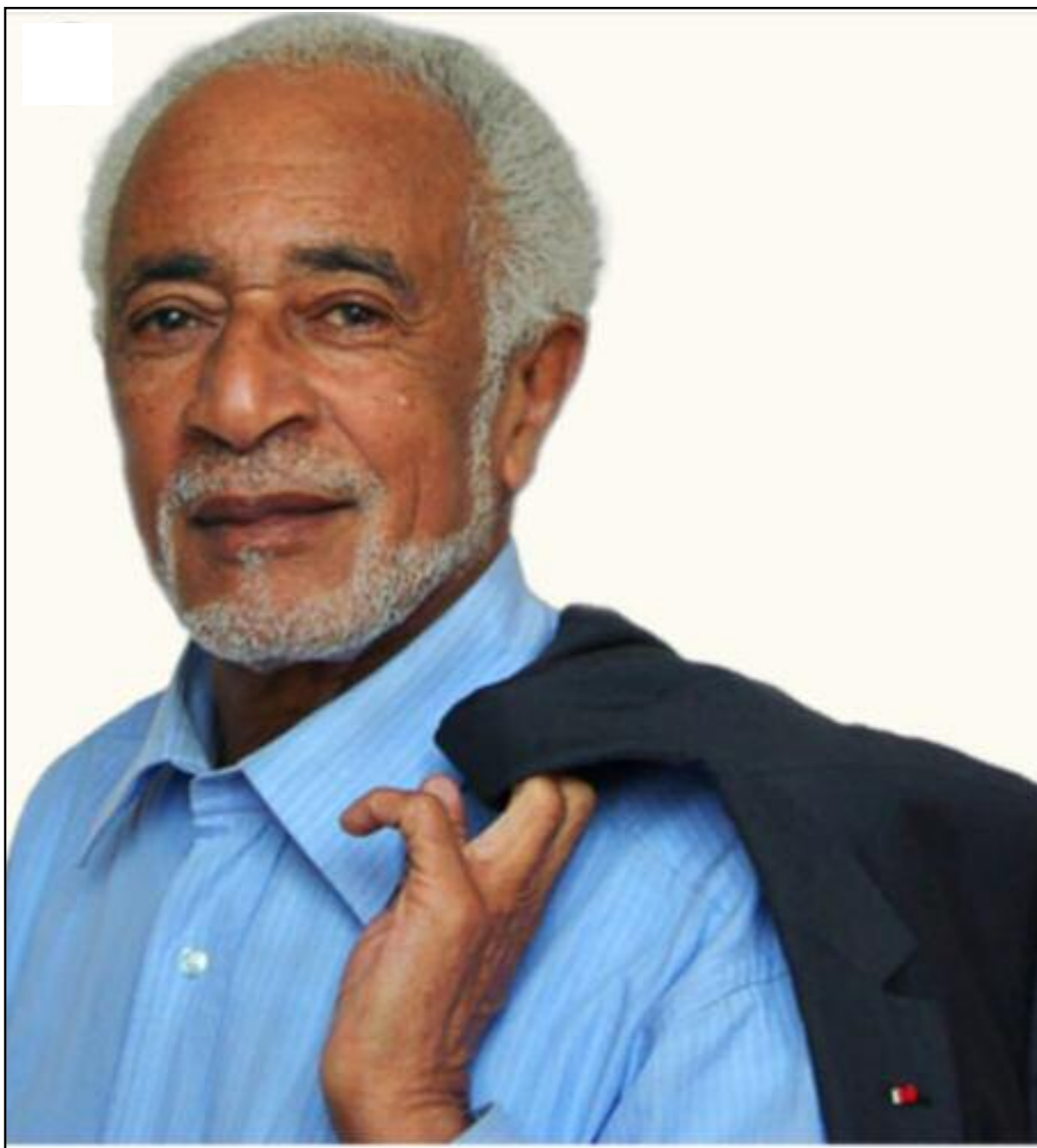
La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3713 - Lundi 14 Septembre 2020 - Prix : 200 Fc

Kémal a tiré sa révérence



Hier, dimanche 13 septembre 2020, la nouvelle s'est répandue « Chuma vient de décéder ». Une des grandes figures de notre pays vient de tirer sa révérence. Saïd Ali Kemal Eddine est un homme politique comorien, né en 1938. Il est le fils du prince Saïd Ibrahim bin Saïd Ali et le petit-fils du sultan Saïd Ali bin Saïd Omar.

Diplômé de l'Institut des Hautes Études d'Outre-mer (IHEOM), Saïd Ali Kemal a poursuivi également des études de journalisme à l'Institut

des Sciences sociales (1964-1967). Il est parmi les membres fondateurs de l'Association des Stagiaires et Étudiants comoriens (ASEC) créée en 1966 en France et a été un de ses présidents. A son retour aux Comores, il est nommé, en 1969, à la direction de l'ORTF (Office de Radiodiffusion Télévision Française). Il est ensuite affecté successivement à La Réunion, à Djibouti puis en France, il se fait remarquer en devenant un des premiers Africains à présenter un journal télévisé sur une chaîne française.

LIRE SUITE PAGE 3

SOCIÉTÉ

Fin du malentendu entre le Dr Nassib et ses collègues pharmaciens

LIRE PAGE 3

Pour être informé,
je lis la Gazette chaque jour

TRANSPORT EN COMMUN

Usukani Wa Masiwa revient sur son préavis de grève

LIRE PAGE 2

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles Du 11 au 15 Septembre 2020

Lever du soleil:
06h 04mn
Coucher du soleil:
18h 03mn

Fadjr : 04h 51mn
Dhouhr : 12h 07mn
Ansr : 15h 18mn
Maghrib : 18h 06mn
Incha : 19h 20mn



TRANSPORT EN COMMUN

Usukani Wa Masiwa revient sur son préavis de grève

Après avoir envoyé un préavis de grève au ministère en charge de l'aménagement du territoire, le syndicat des automobilistes fait marche arrière et justifie leur décision par un gain de cause après discussion avec le ministre de l'intérieur.

Après avoir adressé un préavis de grève, le syndicat des automobilistes revient sur sa décision. Un come back qui intervient après des discussions entre ce dernier et le ministre de l'intérieur. A l'origine de cette annonce, les mesures prises dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19 qui, selon le porte-parole d'Usukani Wa Masiwa, ne l'avantage pas. Dans le courrier de préavis de grève dont votre journal s'est procuré une copie, Usukani Wa Masiwa regrette le non respect du protocole d'accord

n°20/11/MATUAFTT/SG du 1er février dernier comme il a été prévu. « Nous estimons que vous n'avez pas respecté les engagements pris », lit-on dans ce document.

Loin de là, le syndicat estime que « face à la pandémie de la Covid-19, [...], le gouvernement nous impose des mesures restrictives à juste titre, toutefois, aucun accompagnement ne nous a été apporté comme promis ». Des mesures qui ont fait l'objet des discussions avec le ministre de l'Intérieur, Mohamed Daoudou. Le porte-parole d'Usukani Wa Masiwa, Moustoifa Hamidou nous affirme que « les discussions se sont bien déroulées » et que « elles nous ont permis de revenir sur notre décision de grève ». « Nous avons constaté que suite aux mesures de restriction imposées aux chauffeurs de taxi, nous sommes en perte total. Ça ne nous permet même pas de payer le



carburant. Il y a aussi trop d'amendes qui ne sont pas justifiées qu'on nous inflige », s'indigne Moustoifa Hamidou qui précise que la grève aurait été la seule solution pour contester ces incompréhensions et réquisitions qui mettent à mal les

taximans et l'exercice de leur travail.

Aussitôt sorti de la réunion avec le ministre de l'Intérieur, une note circulaire est publiée dans laquelle il est annoncé la satisfaction des doléances du syndicat. « Il est porté

à la connaissance des usagers des transports en commun que le port de masque est obligatoire pour tous les passagers y compris les conducteurs sous peine d'amande. Le nombre normal des passagers est autorisé selon le type de véhicule. Il est rappelé également que l'immobilisation des véhicules et les amendes doivent être conformes au code de la route », lit-on sur cette note.

Un ouf de soulagement pour les chauffeurs des transports en commun qui pendant longtemps ont contesté la prise des mesures sans accompagnement. Pour ce qui est de l'arrêt de la grève, Usukani Wa Masiwa salue l'accompagnement et l'intervention du procureur général ayant promis de suivre de près la question des contreventions.

A.O Yazid

PROTECTION DE L'ENFANT :

La police s'y met aussi

La police nationale au niveau de Ngazidja a mis en place une panoplie de mesures dédiées à la protection des enfants contre les agressions sexuelles.

Les policiers se posent en acteurs de la lutte contre les agressions sexuelles. Le commissaire central de Moroni a expliqué lors d'un entretien avec La Gazette des Comores tout l'intérêt de l'implication de son institution. Au moment de cet entretien samedi

12 septembre, environ une trentaine d'enfants se trouvaient au commissariat. Ils étaient retrouvés seuls, errant dans la rue. Un phénomène qui prend de plus en plus de l'ampleur dans le pays, essentiellement dans la capitale, Moroni. Ce qui ne pouvait laisser la police dans l'indifférence surtout à une période où les agressions sexuelles sur les mineurs sont monnaie courante.

Le patron du commissariat central, Achkali Yahaya, assure « protéger » ces enfants le temps que leurs

parents viennent les chercher. Si aucune contrepartie financière n'est exigée comme ce fut le cas à la police municipale de Moroni, le commissaire central ne manque pas d'interpeller les parents à prendre les responsabilités qui sont les leurs. La police met également en garde les parents contre le fait de confier ses enfants à des gens que parfois on ne connaît ni d'Ève ni d'Adam. La mise en garde n'est pas fortuite puisque la police a en effet constaté une hausse inquiétante de

ces cas précis ces derniers temps. « C'est écœurant tout ça », lâche choqué M.Achkali.

Le commissaire a profité de cette occasion pour faire le point sur l'affaire de cet homme séquestré et dont les parties génitales ont été filmées et publiées sur Facebook. La victime ainsi que la dame à l'origine de son mauvais quart d'heure sont détenues au commissariat de police. Soit dit en passant, la dame en question se serait fait arnaquer la somme de 1 million 200 000 francs

comoriens par le dénommé Chazali, celui-là même dont des images embarrassantes circulent. Elle lui aurait envoyé des hommes de main pour régler son compte. Très remonté, le commissaire Achkal dit qu'il ne peut pas tolérer que les gens se fassent justice eux-mêmes et qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour qu'ils paient de leurs actes.

Andjouza Abouheir



Achkali Yahaya commissaire central de Moroni.



COMMUNIQUE

La Direction Générale de la SONELEC porte à la connaissance de son aimable clientèle, que la date limite des factures du mois de **septembre 2020** pour la région de **Bambao** est fixée au **16 septembre 2020**

Ces clients sont priés d'être à jour de leur paiement afin d'éviter les coupures systématiques qui seront menées à **partir du 17 septembre 2020**, pour non paiement dans les délais réglementaire.

Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores
Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

Kémal a tiré sa révérence

Suite de la page 1

Après le coup d'Etat de mai 1978, il devient Ambassadeur des Comores en France. Il démissionne en 1980 et entre dans l'opposition en créant son propre parti « Shuma ». A la chute d'Ahmed Abdallah, il se présente aux élections présidentielles de 1990 où il est placé en 3ème position sur neuf candidats. Il occupera brièvement le poste de Ministre de l'économie sous le pré-

sident Djohar. Suite au coup d'Etat fomenté par Bob Denard en 1995, il assure l'intérim comme coprésident avec Mohamed Taki Abdoukarim jusqu'à l'intervention de l'Armée française. Il est candidat à nouveau aux élections présidentielles de 1996 et arrive 4ème sur 14 candidats. Il rejoint Mohamed Taki Abdoukarim et devient Ministre des Finances et de l'Économie.

En désaccord avec Mohamed Taki, Saïd Ali Kemal quitte le gou-

vernement et entre dans l'opposition. Lors de la crise séparatiste d'Anjouan, il est contre la solution constitutionnelle proposée estimant qu'elle ne va pas dans le sens de l'unité nationale et de la préservation de l'intégrité territoriale. En dépit de ses réserves, il se présente à l'élection présidentielle de 2002 et, se qualifie avec Mradabi pour le second tour contre Azali Assoumani, et tous les deux ont boycotté le scrutin. Il est élu député

à l'assemblée nationale en 2004. Aux élections présidentielles de 2006, il forme un ticket avec Ibrahim Halidi.

En 2009, il prend la tête de la Convergence Nationale pour mai 2010, coalition regroupant les partis politiques qui s'opposaient au maintien de Sambi à la Présidence de l'Union des Comores au-delà du mandat légal de quatre ans. Il s'oppose fermement au pouvoir du président Ikililou Dhoinine qu'il quali-

fie de pouvoir népotique et clanique. Saïd Ali Kemal s'est retiré de la vie politique depuis quelque temps. C'est un acteur important de la vie politique nationale. Ses obsèques se sont déroulées hier devant une foule nombreuse dans la ville d'Iceni où son père a été inhumé en 1975. C'était un prince qui savait se fondre dans la masse.

Mmagaza

SOCIÉTÉ

Fin du malentendu entre le Dr Nassib et ses collègues pharmaciens

Par l'entremise du ministère de la santé et de la nouvelle Opaco, le pharmacien Nassib Saïd Bacar et ses collègues ont fait la paix. Ce dernier a pu enfin dédouaner ses médicaments après plusieurs mois de blocage.

Une embellie ou l'orage est derrière lui ? Après trois mois de bras de fer entre le docteur Nassib Saïd Bacar et ses collègues pharmaciens, un compromis a été trouvé et le mis en cause a pu dédouaner ses médicaments qui étaient bloqués à la douane. C'était le samedi 12 septembre que le propriétaire et gérant de la pharmacie Archipel, Nassib Saïd Bacar a été autorisé à dédouaner ses médicaments.

Comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, M. Nassib est réintégré au sein de la corporation et



Pharmacie de l'Archipel Moroni Hamramba

ses cotisations annuelles, acceptées. « À partir de la semaine prochaine (cette semaine, Ndlr), je peux donner ma cotisation annuelle. Ce qui va permettre à l'Anamev de m'auto-

riser à créer mon identifiant. Tout semble rentrer dans l'ordre. À l'heure où je vous parle je dédouane mes médicaments », se réjouissait-il au téléphone, samedi dernier.

Nous avons essayé d'entrer en contact avec le ministère de tutelle pour en savoir plus, mais aucune information ne nous a été communiquée. Cependant, un communiqué de la Nouvelle Opaco du 10 septembre indique qu'à l'issue des pourparlers la commission de médiation de l'organisation patronale sur le dossier pharmacie de l'Archipel a pu obtenir des autres parties que le Dr Nassib remplissait toutes les conditions lui permettant d'exercer en qualité de pharmacien privé des Comores.

« La décision d'exercer la fonction de pharmacien relève exclusivement de l'autorité responsable qui est le ministère de la santé et non l'ordre des pharmaciens. Aussi la nouvelle Opaco, syndicat patronal dans le quel le syndicat national des pharmaciens d'officine (SNPO) est un des membres, a tenu à faire

connaître officiellement ses conclusions à la ministre de la santé et à s'enquérir de la position des autorités sur cette querelle malsaine qui affaiblit la profession et jette le discrédit sur un des maillons essentiels de la santé de notre population », peut-on lire dans ledit communiqué.

Pour rappel, les collègues de Nassib lui reprochaient de ne pas détenir un doctorat en pharmacie, condition sine qua non pour détenir une pharmacie en Union des Comores. Reproches que le concerné a toujours balayés d'un revers de main, mettant en exergue dans sa stratégie de défense ses diplômes et son brillant parcours au sein de l'Union Européenne où il est connu et reconnu pharmacien.

Andjouza Abouheir

EDUCATION NATIONALE

Reprise des cours dès ce lundi

Environ 89 000 élèves devront reprendre le chemin de l'école à partir de ce 14 septembre et ce jusqu'au 23 octobre prochain. Cette session va permettre aux élèves du primaire, du collège et du lycée de finir et de valider l'année scolaire en cours pour pouvoir débiter celle de 2020-2021, dont la rentrée est prévue pour le 15 novembre.

Encore 9 jours accordés aux élèves (hormis celles et ceux des classes d'examen) pour finir l'année scolaire. Tous les cours préparatoires et élémentaires (CP et CE) devront reprendre ce lundi avec ceux du collège (6e 5e 4e) et du lycée (2nd et 1er) dans le but d'achever et valider à leur tour l'année scolaire 2019-2020. Cela doit se faire avec le respect strict des mesures barrières contre la covid-19.

Lors d'une conférence de presse tenue samedi dernier, le ministre de l'Éducation nationale reconnaît les efforts fournis

par l'ensemble des responsables éducatifs pour le bon déroulement de la reprise des cours du 1er juillet au 11 août, après une période d'interruption pour cause de coronavirus. Il n'a pas non plus manqué d'éloges sur l'organisation des examens nationaux et a exhorté les élèves à multiplier les efforts pour la reprise qui s'effectue à partir d'aujourd'hui 14 septembre.

« Le ministère de l'éducation devait prendre cette initiative pour éviter une régression du niveau des élèves qui ne sont pas en classes d'examen après être restés inactifs pendant longtemps », a lancé Moindjie Mohamed Moussa, le ministre. Ce dernier prévient que la reprise actuelle des cours est totalement différente des salles d'examen. Il annonce en effet que des responsables de l'inspection générale seront sur le terrain au niveau de leur CIPR pour des raisons pédagogiques (analyses des niveaux). Une autre équipe sera déployée sur le terrain pour veiller à l'application des mesu-

res contre le coronavirus.

Cette occasion a permis également au ministre de mettre en lumière la question de la série A2. Selon lui, le ministère n'est pas en train de supprimer cette série mais plutôt de l'harmoniser. « Il s'agit de revoir la loi d'orientation de 1994. Procéder à sa suspension demanderait l'approbation des législateurs et la validation du gouvernement »,

a-t-il tenu à clarifier, regrettant au passage les propagandes à ce sujet. Pour plus d'éclaircissement, la loi de 1994 permet aux élèves de faire des choix en seconde (soit 2nd A soit 2nd c). Et pourtant à ce niveau, considère le ministre, l'élève vient de changer de cycle.

« Il est préférable que tous les élèves fassent de la seconde générale avant de faire leur

choix en première », recommande le ministre. Moindjie a montré aussi que l'idée d'introduire l'enseignement de la religion dans les préscolaires (Maternelles) et le Shikomori dans les classes supérieures était toujours en cours, même si cela, a-t-il rajouté ironiquement, « ne plaira nullement à certains protagonistes de l'enseignement ».

Par ailleurs le gouvernement a pris l'initiative de mettre en application l'enseignement en ligne à travers une plateforme appelée « Yatim » pour permettre aux étudiants en première et deuxième année de suivre les cours à distance. « Quelques membres du ministère de l'éducation nationale procéderont à des formations techniques pour les étudiants et les enseignants quant à l'utilisation de la plateforme », conclut le ministre tout en priant aux étudiants d'avoir un ordinateur et surtout de savoir s'en servir.

Kamal Gamal



COOPÉRATION INTERNATIONALE

Lancement de la plateforme de coopérations

Samedi dernier 12 septembre, a été célébré par l'Agence Comorienne de Coopération Internationale (ACCI), la Journée des Nations Unies pour la Coopération Sud-Sud et Triangulaire (CSST). Cette journée internationale vise à sensibiliser l'opinion publique aux activités menées par les Nations Unies en matière de coopération technique entre les pays en développement. Elle met en lumière les progrès économiques, sociaux et politiques observés ces dernières années dans les régions et les pays du Sud.

La coopération Sud-Sud fait référence à la coopération technique entre les pays en développement du Sud. Il s'agit d'une manifestation de la solidarité entre les pays du Sud qui, ensemble, contribuent au bien-être de leurs populations. En marge de cette célébration, été lancé la plateforme « Coopérations et le Réseau des Acteurs Francophones de la Coopération Sud-Sud (Rafsud) » à l'hôtel Retaj par le secrétaire d'Etat en charge de l'intérim des Affaires

Étrangères le Dr Takidine Youssouf.

Ces deux outils serviront à redynamiser la coopération technique avec votre engagement pour qu'ensemble les Comores puissent bénéficier des opportunités de coopération tout en exportant nos atouts à l'international. Leurs objectifs devraient être de créer des synergies entre acteurs de la coopération et de faire bénéficier les membres des opportunités de coopération. Le ministre par intérim n'a pas manqué de souligner l'importance de se doter des tels instruments qui permettront des meilleurs échanges dans le développement des partenariats entre gens du Sud.

Initiée en 1955 avec la Conférence Asie-Afrique de Bandung, en Indonésie, la CSST, a depuis lors, pris une importance grandissante dans la coopération internationale. Les Nations Unies ont organisé la première conférence internationale sur la coopération Sud-Sud à Buenos Aires, Argentine en 1978, qui a abouti à un plan d'action en faveur de cette dernière. Selon Mme Bazi Fatoumia, la directrice de l'ACCI, cette première célébration aux Comores vise à pro-



Allocution de la directrice de l'ACCI.

mouvoir la CSST en tant que levier pour la mise en œuvre du Plan Comores Émergents.

Dans son allocution de Mme Fenella Frost, la Représentante-résidente du Pnud aux Comores, a indiqué que « Cette année, 42 ans après la création de cette journée mondiale, c'est l'occasion de réfléchir au rôle capital que joue la solidarité et la coopération internationale pour accélérer les progrès vers la mise en œuvre des 17 Objectifs de développement durable (ODD) des

Nations Unies, dans le double contexte d'une réponse efficace à la crise sanitaire mondiale et d'un Petit État Insulaire en Développement ».

Elle a rappelé « qu'en février 2020, elle a signé un accord de partenariat avec le Ministère en charge des affaires étrangères et dont l'objectif est d'accompagner l'agence nationale de la coopération internationale pour la mise en place de la plateforme nationale de dialogue sur la Coopération Sud-sud et trian-

gulaire. Elle a tenu à « féliciter la Directrice de l'Agence Internationale de la Coopération, pour son engagement et son dévouement ».

Pour rappel, en 1955, la coopération Sud-Sud s'élevaient à 600 milliards\$. Aujourd'hui, elle représente 4 000 milliards de \$ d'échanges, bi et multilatéraux.

Mmagaza

COOPÉRATION RÉGIONALE

Huit pays mutualisent leurs ressources dans la lutte contre la pêche illégale

Les 8 pays membres de l'Unité régionale de coordination (UCR) ont décidé de mutualiser leurs ressources pour optimiser l'usage des moyens de surveillance maritimes et aériens et tirer profit des nouvelles technologies dans la lutte contre la pêche illégale avec le soutien substantiel de l'Union Européenne.

La pêche illégale entraîne une perte annuelle d'un milliard de dollars en potentiel de produits dérivés dans la région, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (ONAA). Une perte qui inquiète la Commission de l'Océan Indien (COI) qui, lors d'un atelier qui a eu lieu les 3 et 10 septembre dernier a relancé le programme de lutte contre la pêche illégale dans la région.

En tout, 8 pays à savoir les Comores, la Réunion (France), le Kenya, Madagascar, Maurice, le Mozambique, les Seychelles et la Tanzanie, ont approuvé les lignes directrices pour relancer le Plan régional de surveillance des pêches (PRSP) de ce secteur qui couvre 6,4 millions de km² pour une économie régionale qui coûte au moins 1 milliard de dollars selon la FAO.

Insistant sur l'apport des ressources aquatiques dans le développement de la région, le secrétaire général de la Commission de l'océan indien, Vélayoudoum Marimoutou précise que ce partenariat entre tous

les pays membres a permis de « mutualiser les ressources existantes des Etats insulaires et côtiers de la région pour un usage optimisé des moyens de surveillance maritimes et aériens ainsi que des nouvelles technologies dans la lutte contre la pêche illégale ».

Bien que le PRSP était en veille pendant quelques temps, l'homme fort de la COI rappelle que rien qu'en 2017, les actions concertées dans la région ont permis d'arraisonner 26 navires, de constater 6 infractions, d'arrêter 2 navires et de saisir la justice pour 4 affaires de pêche illégale ayant abouti à l'emprisonnement de 3 personnes et à une amende s'élevant à environ 60 000 dollars. Une des raisons avancées par Vélayoudoum Marimoutou pour encourager la redynamisation du programme de surveillance.

« Depuis 2018, la mise en veille du PRSP était comme une brique manquante dans l'édifice que nous avons collectivement bâti pour une exploitation durable de nos ressources maritimes. [...] J'insiste une fois de plus sur le fait que nos réalisations témoignent de la réussite de ce partenariat. L'étape suivante consiste maintenant à relancer et à pérenniser cette collaboration. C'est tout l'enjeu de cet atelier », insiste-t-il.

A travers cet atelier de relance de la lutte contre la pêche illégale, le programme ECOFISH veut mutualiser les ressources pour optimiser l'usage des moyens de surveillance de

la sous-région. Pour atteindre les objectifs escomptés, les membres de l'Unité régionale de coordination (UCR) du PRSP ont misé sur la capitalisation et la pérennisation des acquis.

« Les discussions et résolutions des membres de l'UCR se sont également focalisées sur la rentabilité et l'efficacité des actions contre la pêche illégale. L'une des approches considérées dans ce sens consiste à

identifier les principales zones de pêche la région où les opérations de surveillance devront se concentrer », lit-on dans un communiqué.

Il a été question en effet de mettre l'accent sur l'utilisation des nouvelles technologies, des images satellites et des drones et la fréquence accrue des échanges et formations d'inspecteurs et d'observateurs en mer. A cet effet, Vélayoudoum Marimoutou estime que « avec cette

reprise des activités régionales de surveillance des pêches vos discussions et décisions devront tenir compte de la rentabilité et de l'efficacité des actions à adopter » en faisant allusion à la coordination avant d'affirmer que « au de-là de ces facteurs, la région devra inscrire cette initiative dans la durée ».

A.O Yazid



AVIS DE RECRUTEMENT



Le PNUD Comores recrute des stagiaires au Programme et dans les projets

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de prendre connaissance des termes de référence, et de postuler en ligne à partir des liens ci-dessous :

*Recrutement des stagiaires dans l'Unité Programme et les projets du PNUD

*https://jobs.partneragencies.net/erecruitjobs.html?JobOpeningId=32599&hrs_jo_pst_seq=1&hrs_site_id=2

Date de début de Publication : 09 septembre 2020

Date limite dépôt des candidatures : 24 septembre 2020

Remarque :

- Les candidatures féminines sont fortement encouragées et à compétences égales, les candidatures féminines sont privilégiées.

- Seuls les candidat(e)s retenu(e)s pour les stages seront contactés (e).

FOOTBALL : FINALE COUPE DES COMORES, PHASE NATIONALE

Basler asphyxie Ngazi, glorifie Bonbon Djema et rehausse l'image de Ngazidja

Les organisateurs peuvent enfin s'enorgueillir d'avoir parachevé au stade Maluzini la phase nationale de la Coupe des Comores, édition 2020. La finale s'est déroulée à huit clos ce 12 septembre : Bonbon Djema a mis en éclat les ambitions de Ngazi Sport (2-0), grâce au double salvateur du chasseur de buts, Basler Kamal. « C'est une grande satisfaction pour la Ligue de Ngazidja. Nos sacrifices ont été fructueux. Je remercie les deux équipes pour leur fair-play, félicite les victorieux, et encourage Ngazi Sport », déclare Adolphe Youssouf, patron de l'instance insulaire sus-citée.

Le tandem administratif et technique, Fédération de Football des Comores et Comité de Normalisation, sont comblés. La phase nationale de la Coupe des Comores, édition 2020, animée au complexe omnisports Maluzini le week-end, a fini dans de bonne condition. Après un hymne national tardif et curieusement morcelé, le duo pionnier de la reprise du football, le sportif et président de l'Union des Comores Azali Assoumani et l'administratrice et présidente du Comité de

Normalisation, Kanizat Ibrahim, a effectué sous un salve d'applaudissements le coup d'envoi symbolique de l'ultime et déterminant duel, entre Ngazi Sport de Mirontsi, Ligue de Ndzouani, et Bonbon Djema de Moroni, ambassadeur de la Ligue de Ngazidja. Ce 12 septembre 2020 donc, le public traditionnellement vivant et assourdissant à ce stade suprême de la compétition, a brillé par son absence, crise pandémique oblige.

Le duel Bonbon Djema et Ngazi a commencé à 20 à l'heure. Les trois 1ères alertes sont l'œuvre des locaux : coup de tête dévie par la barre transversale (1ère minute). Malgré un vent très violent qui a perturbé le jeu, des occasions nettes s'étaient créées ici et là. La 1ère période s'est soldée par un score nul et vierge (0-0). Au retour des vestiaires, les locaux ont mis sur une puissance offensive performante. Plus tard, la défense anjouanaise craque. Un doublet salvateur (69e et 80e) de Basler met les siens à l'abri. Solide moralement, solidaire tactiquement, mais physiquement éprouvé, Ngazi réagit, mais timidement. Réussir à renverser une situation quasi compromise est un défi hautement exceptionnel.

Le 4e titre régional des Moroniens après une vingtaine d'années de traversée du désert a imité le 3e, qui a abouti à une 1ère gloire nationale. Le 1er titre insulaire de Bonbon Djema remonte en 1998, et les deux autres, au niveau national, qui se concrétisent en ce 2020, provoquent une enivrante liesse populaire à Ngazidja en général, et dans la capitale en particulier. Adolphe Youssouf, président de la Ligue de Ngazidja explose de joie : « C'est une grande satisfaction pour moi et mon équipe de la Ligue. Cette victoire met fin à des contre-performances de 4 ans. Si ma mémoire est fraîche, depuis 2016, ce trophée a échappé à Ngazidja. La guigne s'est enfin dissipée, et j'espère pour toujours. Nous maintiendrons et renforcerons notre politique d'accompagnement morale et matériel auprès des équipes, voire de la sélection régionale, et notre planning, relatif à l'équipement des arbitres et à leur encadrement technique et pédagogique, car la qualité d'un match dépend de la qualité de l'arbitrage. Le double exploit national, concrétisé par Bonbon Djema illustre la source de motivation supplémentaire que suscitent nos diverses actions. Je remercie Ngazi, Bonbon Djema et les arbitres pour leur comportement



Bonbon Ndjema vainqueur de la coupe des Comores.

correct, félicite les ambassadeurs de Ngazidja, et encourage le représentant de Ndzouani ».

Interrogé après la finale, souriant, le binational comoro-malgache, Keba Tombo Kanoty, poumon de l'équipe, félicite l'adversaire pour la victoire, mais n'est pas convaincu de sa supériorité : « Écoutez, technico-tactiquement, Bonbon Djema ne nous a pas impressionné. On était victime d'un vent, devenu très violent en 2e période, et aggravé par des difficultés musculaires, accumulées après des matches de haute intensité contre

Fomboni club à Volcan. Notre jeu a été perturbé. Bon, l'arbitrage était au rendez-vous ». Félicitation à Bonbon Djema qui doit choisir sa participation entre les quatre compétitions internationales suivantes : Ligue des Champions d'Afrique, Coupe de la Confédération africaine de football, Trophée de l'Union des associations de football arabe (Uafa), et enfin Coupe des Clubs Champions de l'Océan indien (Ccooi). En tout cas, bonne chance !

Bm Gondet



COOP-CA MECK MORONI
Société coopérative avec Conseil d'Administration MECK-MORONI
B.P 877, Moroni Route de la Corniche, Ngazidja - Union des Comores
Tel: (+269) 773 27 28 / (+269) 773 82 83



Bourses au mérite Twamaya ya Maudu

La Meck-Moroni, en partenariat avec l'Université des Comores (UDC), et plusieurs partenaires du secteur privé, lance la 6ème édition du programme de bourses d'étude au mérite Twamaya ya Maudu, destiné à soutenir financièrement les enfants brillants des clients-membres de la Meck-Moroni, poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur, en donnant la priorité à ceux dont la situation personnelle s'avère difficile.

1) Critères d'éligibilité

- Etudiant ayant eu une mention assez bien, bien ou très bien à l'examen du baccalauréat, de la licence 3, ou du diplôme universitaire de technologie durant l'année 2019/2020
- Disposant d'une préinscription ou d'une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur
- Membres de la Meck-Moroni ou dont le responsable légal est membre de la Meck-Moroni.
- Les étudiants bénéficiant d'un autre type de bourse, ne pourront pas prétendre à ce programme.

2) Inscription

Le dossier d'inscription est à retirer à l'Espace client de la Meck-Moroni ou à télécharger sur la page facebook officiel Meck-Moroni ou le site internet www.meck-moroni.org.

Dépôt des dossiers

Pièces à produire :

- ✓ Une photocopie de la carte d'identité
- ✓ Une photocopie d'une attestation de validation du diplôme
- ✓ Une photocopie du relevé de notes des examens
- ✓ Une photocopie des bulletins trimestriels de la classe de Terminale (pour les bacheliers)
- ✓ Une photocopie du carnet du membre ou du carnet du représentant légal
- ✓ Un acte de naissance (pour attester de la filiation du représentant légal)
- ✓ Un curriculum vitae ne dépassant pas deux pages dactylographiées
- ✓ Une photocopie de l'inscription ou de la préinscription à l'université
- ✓ Le dossier de candidature dûment rempli.

Des documents supplémentaires seront à joindre selon votre situation personnelle (lire attentivement le dossier de candidature).

Les dossiers seront envoyés à l'adresse suivante : Bourse d'étude Twamaya ya Maudu, Secrétariat de la Mutuelle d'Épargne et de Crédit ya Komor-Moroni, BP 877, Route de la Corniche, Hankounou, Moroni, Ngazidja, Union des Comores. Tél : 773 27 28 / 773 82 83 / 338 8283 au plus tard le 16 septembre 2020

Offre d'emploi

01 RESPONSABLE COMMERCIAL (e)

Ses missions sont :

Développement du réseau de distribution et des équipes commerciales

Réaliser le plan de déploiement des boutiques

Participer au recrutement des équipes de ventes

Appuyer les équipes commerciales

Garantir la qualité de la vente et de la relation client sur le réseau

Stimulation des ventes et mise en œuvre de la politique commerciale

Mise en œuvre des offres commerciales

Définition des objectifs et accompagnement dans leur réalisation

Etablissement du programme de formation

Gestion opérationnelle du réseau

Suivi des performances du réseau

Identification et préconisation d'actions correctives

Formation, expériences professionnelles et compétences requises :

De formation supérieure type école de commerce ou diplôme universitaire en sciences commerciales, vous bénéficiez de 3 à 5 ans d'expérience dans un poste à responsabilité et à forte dimension commerciale.

Qualités attendues :

Dynamique, autonome, orienté résultat et avec de fortes capacités managériales, vous êtes capables de travailler dans un environnement business complexe.

Vous êtes très à l'aise avec l'outil informatique et disposés d'un très bon relationnel.

DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS

PROJET : ER2C « ASSURER UN APPROVISIONNEMENT EN EAU RESILIENT AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES »

Avis d'Appel d'Offres AON N° 2020/003/DGEF/ER2C

L'Union des Comores a obtenu un financement du Fonds Vert pour le Climat (FVC) au titre du projet intitulé « Assurer un approvisionnement en eau résilient aux changements climatiques aux Comores »

Ce présent Appel d'offre est ouvert à toutes les entreprises nationales répondant aux qualifications requises dans le domaine de la construction des bassins de rétention des eaux pluviales.

Le dossier d'appel d'offre comprend **6 Lots** de bassins de rétention.

Le dossier d'appel d'offre est à retirer à la **Direction général de l'environnement au service achat du Projet ER2C** ou à demander par courriel à l'adresse suivante : dgef-contact@gmail.com / contact@dgef.km au **plus tard le 12/10/2020 à 11H30**



COMOR HYDROCARBURES
SOCIETE COMORIENNE DES HYDROCARBURES

Avis d'Appel d'Offre

Siège social:
MORONI (Union des Comores)
Boite Postale 28
Tél: +269 773 09 71
Fax: +269 773 18 83
E-mail: Hydrocom@comorestelecom.km
Cedex: AN° 5631

MORONI, le 09/09/2020

V. Réf:
N. Réf:

La Société Comorienne des Hydrocarbures (SCH) a obtenu un prêt de l'Exim Bank Comores et compte utiliser une partie de ces fonds pour l'acquisition du Matériel ci-dessous :

1. Un camion avitailleur en JetA-1 de 20 000 litres, muni de 2 accrocheurs et un pistolet.
2. Un camion de ravitaillement de 15 000 litres avec 3 à 5 compartiments et muni de pompe, compteur, flexibles et clés turquoises.
3. Cinq camions de ravitaillement de 12 000 litres, avec 3 à 5 compartiments munis de groupe, compteur, flexibles et clés turquoises.
4. Un Groupe Mobile d'Avitaillement (GMA), moyen.
5. Une tête de camion Remorqueur de 27 tonnes.

Les personnes physiques ou morales intéressées sont priées de soumettre leurs propositions, sous pli fermé, à la Direction Générale de la SCH, au plus tard le **24 septembre 2020 à 12h00**.